

Makheia

group

Descriptif du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 22 juin 2007

En application de l'article L.451-3 du Code Monétaire et Financier et du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (art. 241-1 et suivants), le présent descriptif du programme a pour but de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat par Makheia Group de ses propres actions dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 22 juin 2007 en sa neuvième résolution.

Synthèse des principales caractéristiques de l'opération :

Emetteur : Makheia Group SA, Société anonyme au capital de 5 484 964 € dont, siège social : 125 rue de Saussure 75017 Paris, R.C.S. Paris 399 364 751.

Lieu de cotation Euronext Paris Compartiment C, Code ISIN : FR0000072993 - MDG

1. Nombre de titres et part du capital que l'émetteur détient directement ou indirectement.
Au 15 février 2008, le capital social de la société est composé de 3.893.255 actions dont 262.815 actions détenues par la société, soit 6,75 %.
2. Répartition par objectif des titres du capital détenus au jour du présent descriptif :
 - 44.178 actions pour notamment permettre l'attribution d'actions aux salariés de la Société et/ou de son Groupe, notamment pour le service d'options d'achat ou encore au titre des attributions d'actions gratuites.
 - 10.673 actions pouvant procéder à la réduction du capital de la société par voie d'annulation d'action.
 - 198.319 actions conservées en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe.
 - 9 645 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité
3. L'Assemblée générale du 22 juin 2007 a autorisé, pour une durée de vingt- six (26) mois, l'annulation de 10 % du capital de la Société. Aucune annulation de titres n'est intervenue au cours des vingt-quatre (24) mois précédant la publication du programme.

Les objectifs du programme sont les suivants :

- o L'acquisition d'actions pour être conservées en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- o La remise d'actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuites d'actions aux salariés de la société ou des sociétés de son Groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise,
- o Assurer la liquidité et l'animation du marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- o Procéder à la réduction du capital de la société par voie d'annulation d'action.

Modalités du programme de rachat d'actions :

Nombre maximal d'actions pouvant être acquises :

Le nombre maximal d'actions pouvant être acheté ne peut excéder 10 % du nombre des actions composant le capital social actuel, soit 389.325 actions.

Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds pouvant être engagés :

Le prix unitaire maximum d'achat est fixé à 5,5 euros. En cas de modification du nominal des actions, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, les prix d'achat et de vente susvisés pourront être ajustés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action. L'enveloppe globale maximale de cette autorisation est fixée à 1.418.800 €.

Modalités d'achat et de vente :

Les achats, cessions et transferts des actions pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution votée lors de l'AGM du 22 juin 2007 ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres. Ces opérations pourront être réalisées à tout moment, y compris en période d'offre publique.

Durée du programme :

Le programme a été autorisé pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du 22 juin 2007, soit jusqu'au 22 décembre 2008.

Bilan des précédents programmes – Tableau de déclaration synthétique

Les informations ci-dessous détaillent les opérations réalisées par Makheia Group sur ses propres titres dans le cadre des précédents

Programmes de rachat jusqu'au 15 février 2008 :

Pourcentage de capital auto-détenu au 15 février 2008	6,75%
Nombre d'actions annulées au cours des derniers 24 mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 15 février 2008	262 815 actions
Valeur comptable du portefeuille au 15 février 2008	364 356 euros

Un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers est en vigueur depuis le 10 octobre 2007 avec Aurel. Lors de la mise en oeuvre, les moyens suivants lui avaient été affectés :

- nombre de titres = 5.976
- espèces = 15.000 euros.

Dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2006 les opérations effectuées sur les actions propres ont été les suivantes :

Flux bruts cumulés			Positions ouvertes					
	Achats	Ventes/ transferts	Positions ouvertes à l'achat			Positions ouvertes à la vente		
			<i>Calls achetés</i>	<i>Puts vendus</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Calls vendus</i>	<i>Puts achetés</i>	<i>Ventes à terme</i>
Nombre de titres	265 170	12 000						
Echéance Maximale moyenne	Néant	Néant	0	0	0	0	0	0
Cours moyen des Transactions (en euros)	2,69	2,76	0	0	0	0	0	0
Prix moyen d'exercice (en euros)	Néant	Néant	0	0	0	0	0	0
Montants (en euros)	707 735	33 120	0	0	0	0	0	0

Paris, le 15 février 2008